



MAIRIE
de

MESSIGNY-et-VANTOUX

21380

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LEPRETRE, Maire, après convocation légale du 21 septembre 2016.

La séance a été publique.

Présents : MM. Vincent LEPRETRE - Alain DUVERT - Mme Céline PICCIONE - MM. Serge RESSY - Jean-François THIRIOT - Julien OLLAGNIER - Vincent LEBROT - Mmes Evelyne BERINGER - Virginie BRUCHON - M. Mathieu LECLERC - Mme Françoise TASSIN - M. Jean-Marie DUDA - Mmes Françoise GAY - Dominique ROUSSIN - Martine ZIEGELMEYER -

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme Nadine VOLLMER (pouvoir à M. Julien OLLAGNIER)

Mme Marie-Madeleine FEBVRE (pouvoir à Mme Françoise TASSIN)

M. Pascal POYEN (pouvoir à M. Alain DUVERT)

M. Jean-Luc COUTURIER (pouvoir à M. Serge RESSY)

Mme Céline PICCIONE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 08 septembre 2016

Mr le Maire rappelle les différentes délibérations et les questions diverses abordées lors du dernier conseil ; il précise que la Commune de Messigny et Vantoux sera bureau de vote pour les primaires de droite organisées en novembre 2016.

Il informe également l'Assemblée que l'avis de mise en paiement de la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire dans le cadre de la construction du préau a été reçu le 26 septembre 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 46/2016

Objet : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 et du délégataire sur l'exploitation du Service

Monsieur le Maire rappelle :

- D'une part que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

- D'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1^{er} juin de l'année qui suit

l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SUEZ a adressé à la Commune le rapport 2015 relatif au service d'eau potable .

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **PREND ACTE** du rapport 2015 présenté par le délégataire Sté SUEZ.

Débats :

M. Gabriel Pastourel, du Groupe SUEZ, délégataire du service public d'eau potable, procède à la présentation du rapport et des chiffres clés (rendement à 73.5% contre 57% en 2014). Il précise que ce document est disponible sur internet.

M. Mathieu Leclerc sollicite des précisions quant à l'inspection des conduites.

M. Gabriel Pastourel répond que l'auscultation des conduites est réalisée grâce aux compteurs de sectorisation et un démaillage des réseaux. Il précise que l'ensemble des 21kms de réseaux ne sera pas forcément inspecté dans sa globalité.

M. Jean-François Thiriot demande s'il y a une obligation réglementaire de rendement.

M. Gabriel Pastourel précise que c'est une obligation uniquement contractuelle, mais que le délégataire se doit de performer.

Un échange s'engage quant aux vols d'eau auxquels les gestionnaires de réseaux sont confrontés, et pour lesquels les volumes ne peuvent être quantifiés.

M. Mathieu Leclerc pose la question de l'application des mesures applicables à la sécurité des réservoirs dans le cadre du plan vigipirate.

M. Gabriel Pastourel suggère une solution de barriérage anti-intrusion pour renforcer la sécurité. La question de clore les réservoirs de la Cigogne est posée : M. le Maire intervient en expliquant que la Commune est toujours dans l'attente de la validation du Service des Domaines pour l'échange du terrain à intervenir au préalable ; M. Gabriel Pastourel, quant à lui, confirme que les installations intérieures sont sécurisées et non accessibles.

Mme Françoise Gay précise que certaines Communes construisent des bâtiments d'aspect « mobilhome » pour plus de sécurité.

M. Gabriel Pastourel précise que cela concerne les réservoirs enterrés.

Délibération N° 47/2016

Objet : Réfection de voiries : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la Voirie 2017 et des amendes de police

VU la vétusté des voiries suivantes : place de la mairie et de la poste, route de Norges, chemin la vigne au loup, chemin du bas des vignes, place Harxheim, rue Traversière, rue de la Corvée au Pont ;

CONSIDERANT la nécessité de construire un mur de soutènement permettant l'aménagement d'un trottoir destiné à sécuriser le cheminement des piétons rue de la Mare ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réaliser les travaux de réfection et d'aménagement correspondants.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réfection des voiries visées ci-dessus, à savoir : place de la mairie et de la poste, route de Norges, chemin la vigne au loup, chemin du bas des vignes, place Harxheim, rue Traversière, rue de la Corvée au Pont ;

APPROUVE le projet de construction d'un mur de soutènement permettant l'aménagement d'un trottoir destiné à sécuriser le cheminement des piétons rue de la Mare ;

APPROUVE le montant global des travaux estimé à 150 540 euros HT ;

SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie 2017 et au titre du produit des amendes de police.

CERTIFIE que les travaux portent sur des voies publiques communales ;

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre type d'aide du Conseil Général au titre de ce projet ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant attribution de la subvention ;

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ;

DEFINIT le plan de financement suivant :

Opération	Coût	Pourcentage	Montant de l'aide	Autofinancement du maitre d'ouvrage
Place de la Mairie + bureau de Poste	12 785.00 € HT	Taux maximum de 30%	3 835.50 € HT	8 949.50 € HT
Route de Norges (1600ml)	59 200.00 € HT	Taux maximum de 30%	17 760.00 € HT	41 440.00 € HT
Chemin La Vigne au Loup (1300 ml)	49 600.00 € HT	Taux maximum de 30%	14 880.00 € HT	34 720.00 € HT
Chemin du bas des Vignes (105 ml)	3 910.00 € HT	Taux maximum de 30%	1 173.00 € HT	2 737.00 € HT
Place Harxheim	4 330.00 € HT	Taux maximum de 30%	1 299.00 € HT	3 031.00 € HT
Rue Traversière (53 ml)	7 975.00 € HT	Taux maximum de 30% (PSV)	2 392.50 € HT	3 588.75 € HT
		Taux maximum de 25 % (Amendes de Police)	1 993.75 € HT	
Rue de la Corvée au Pont	800.00 € HT	Taux maximum de 30%	240.00 € HT	560.00 € HT
Rue de la Mare (40 ml)	11 940.00 € HT	Taux maximum de 30% (PSV)	3 582.00 € HT	5 373.00 € HT
		Taux maximum de 25 % (Amendes de police)	2 985.00 € HT	
Total	150 540.00 € HT		50 140.75 € HT	100 399.25 € HT

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à l'obtention des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible de financer cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits à la section investissement du budget de l'exercice 2017.

Débats :

M. Serge Ressay donne lecture de la délibération.

M. le Maire apporte une précision quant aux travaux de voirie prévus au titre du PSV 2016 ; il indique notamment qu'en raison de travaux de réseaux à réaliser rue des Carons et ruelle des Ecoliers, les travaux ne seront réalisés qu'au printemps 2017 et que la date limite pour démarrer l'opération au regard de la subvention est fixée en juin 2017.

Il précise également que les travaux de la place de la Mairie et de la Poste qui figuraient déjà dans la demande de subvention au titre du PSV 2016 n'ont pas été retenus par le Conseil Départemental, et qu'ils sont réintégrés dans la présente demande au titre du PSV 2017. Il rappelle que le montant maximum éligible par année est fixé à 100 000 € avec un taux maximum de 30% de subvention.

M. Serge Ressay précise les travaux pour chaque voie concernée.

Mme Françoise Gay pose la question de savoir si le revêtement en bicouche prévu sur la route de Norges est approprié et si un enrobé ne serait pas plus résistant. M. Serge Ressay confirme qu'un revêtement en bicouche est suffisant.

M. Serge Ressay précise que les amendes de police sont destinées à subventionner la sécurisation des voies et parkings (rue de la Mare et rue Traversière).

Mme Françoise Gay demande si un programme pluriannuel de travaux de voirie a été élaboré et si la route qui dessert les fermes de Grandchamp fera l'objet d'une réhabilitation.

M. le Maire explique que la réfection d'un premier tronçon est donc programmée au titre du PSV 2017, que la réfection complète ne peut se faire qu'en plusieurs phases, et que la possibilité de réaliser la réfection d'un 2^{ème} tronçon pourra être étudiée dans le cadre du PSV 2018.

M Julien Ollagnier précise que cette réflexion fera l'objet des travaux de la Commission correspondante.

Délibération N° 48/2016

Objet : Entretien des locaux communaux - contrat de prestation de service

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de faire appel à un prestataire de service pour réaliser l'entretien d'une partie des locaux communaux, à savoir la bibliothèque, la salle des fêtes, la salle Jobard.

Il propose de retenir la proposition présentée par la Société LIMP - 07, rue des Ecoles - 21380 ASNIERES-LES-DIJON établie pour une durée d'une année, au tarif horaire d'un montant de 22,10 € HT sauf forfait et comme suit :

Salle des fêtes :

- Forfait ménage du lundi matin après location du week-end : 63 euros HT
- Sur les 36 semaines de classe : 2 interventions de 1 h le mercredi et vendredi

Salle Jobard :

- Sur les 36 semaines de classe : 2 interventions de 1h 30

Bibliothèque :

- Toutes les semaines d'ouverture au public : 2 interventions de 2h

Vitrerie écoles primaire et maternelle + mairie

- 2 interventions / an, soit 2 x forfait de 420,00 HT

Interventions ponctuelles demandées par la mairie :

- Tarif horaire : 22,10 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société LIMP - 07, rue des Ecoles - 21380 ASNIERES-LES-DIJON, selon les conditions précisées ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits à la section fonctionnement du budget de l'exercice 2016.

Débats :

M. Julien Ollagnier fait lecture de la délibération.

Il explique qu'un contrat avec la société LIMP doit être établi suite à la modification des emplois du temps des agents communaux intervenant dans les écoles et dans les locaux communaux ; ce contrat ayant pour objet de récapituler et préciser les nouvelles missions confiées à la Société LIMP

Mme Françoise Gay pose la question de savoir quelles sont les missions précises confiées à la Société LIMP au titre de ce contrat, par rapport à celles exécutées l'année dernière.

M. Julien Ollagnier et Mme Céline Piccione expliquent qu'il s'agit d'un transfert de charges, et que les 9h30/semaine réalisées par la Société LIMP à l'école maternelle l'année dernière se transforment en 9h/semaine de temps de ménage réalisé dans différents locaux communaux.

Délibération N° 49/2016

Objet : Remboursement de frais à MM. Vincent LEPRETRE et Serge RESSY

Messieurs Vincent LEPRETRE, Maire, et Serge RESSY, Adjoint au Maire, se sont rendus au Salon des Maires et des Collectivités Locales et au Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France qui se sont tenus les 31 mai, 1^{er} et 02 juin 2016 à Paris.

Le Conseil Municipal est sollicité dans le cadre du remboursement des frais engagés par MM. LEPRETRE et RESSY au titre du transport et de l'hébergement, et qui se montent à 467,80 euros pour M. LEPRETRE et 399,72 euros pour M. RESSY.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré - MM. Vincent LEPRETRE et Serge RESSY ne prenant pas part au vote -
à l'unanimité,

DECIDE de rembourser à M. Vincent LEPRETRE la somme de 467,80 euros correspondant aux frais de transport et d'hébergement, et à M. Serge RESSY la somme de 399.72 euros correspondant aux frais de transport.

DIT que cette dépense sera prise en compte au titre de l'article 6536 du budget de l'exercice 2016.

Débats :

M. le Maire explique qu'il s'agit des frais (déplacements et hébergements) liés au congrès des maires et précise qu'il souhaite que l'ensemble des adjoints puisse y participer au cours du mandat.

M. Julien Ollagnier ajoute que cela peut s'étendre à l'ensemble des conseillers volontaires.

Délibération N° 50/2016

Objet : Affiliation au Service « paies informatisées » du Centre de Gestion de la Côte d'Or

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'affilier la Commune au Service « paies informatisées » du Centre de Gestion de la Côte d'Or à compter du 1^{er} janvier 2017.

CONSIDERANT le tarif applicable fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 novembre 2015, et se décomposant comme suit :

- un forfait d'adhésion de 57 euros par heure de saisie des dossiers agents et élus,
- une facturation de 6,50 euros par bulletin de paie édité,
- un forfait de 40 euros pour chaque bulletin de paie régularisé suite à un déficit d'informations communiquées au Centre de Gestion ou à une communication tardive d'informations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE l'affiliation de la Collectivité au service informatique des salaires et indemnités de fonctions des élus, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la COTE D'OR, à compter du 1^{ER} janvier 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Débats :

M. Julien Ollagnier fait la lecture de la délibération et explique qu'il est opportun, dans un souci d'efficacité, de déléguer cette mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or qui dispose d'un Service spécialisé dans le traitement informatisé de la paie et qui propose cette prestation aux Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marie Duda demande qui est responsable en cas de litige portant sur les bulletins de salaires établis. Il est répondu que c'est la Commune qui communique les informations et qui est donc responsable.

Il est également précisé que le tarif de 6,50 €/bulletin comprend également les déclarations auprès des différentes Caisses.

Questions diverses

Monsieur le Maire intervient pour donner des précisions sur certains dossiers :

- Gens du voyage : lecture de la lettre envoyée par M. le Maire à Madame la Préfète de la Côte d'Or.

Il explique les différents travaux effectués pour empêcher l'installation des gens du voyage et précise que la Commune n'est pas restée sans rien mettre en oeuvre depuis le printemps.

- Affouages : Le tirage au sort des parcelles aura lieu le 12 octobre prochain ; le marquage des parcelles ayant eu lieu ce 28 septembre.
- M. Jean-François Thirirot fait un appel à bénévoles pour l'envoi d'une photo de couverture pour le bulletin municipal et précise qu'un comité de relecture sera mis en place.
- Mme Dominique Roussin demande s'il est possible d'attribuer un numéro de rue au cabinet médical de M. Lechenet. Réponse lui est faite qu'il est difficile à ce jour de définir un numéro de rue en raison des terrains restant libres à la vente.

- M. Vincent Leprêtre indique que le bail portant sur le nouvel emplacement de l'antenne téléphonique a été signé.
- M. Jean-Marie Duda demande si la haie vive prévue route de Savigny va être plantée. Il lui est répondu que s'agissant d'une route départementale, il ne revient pas à la Commune de prendre la décision, mais elle peut en faire la demande auprès du Département.
- Concernant les noyers qui doivent être abattus route de Norges, un technicien de la DREAL a précisé que la Commune doit s'assurer au préalable que l'abattage est autorisé d'un point de vue environnemental. M. le Maire précise que pour l'instant la demande n'est pas encore effective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Céline PICCIONE